



Stages été 2018

www.voileaduingt.fr

NOM : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse permanente : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Lieu de Vacances : _____

Tél. _____ E-mail : _____

Moussaillon 10h30 à 12h (du mardi au vendredi, 4 x 2h) 65 €

Optimist 13h30 à 15h30 (du lundi au vendredi, 5 x 2h) 85 €

Multi glisse de 16h à 18h30 (du mercredi au vendredi, 3 x 2h30) 90 €

2^{ème} stage (-20 %)

Adhérent CNLD (-20 %)

(Incluse dans les tarifs, la licence passeport F.F.Voile)

Date du stage : du _____ au _____

Coût total : _____

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom :

Tel :

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs) et CERTIFICATION

Je soussigné (e) _____

- Autorise mon enfant à pratiquer les activités nautiques organisées par le CNLD,
- Autorise, en cas d'urgence, le CNLD à exécuter les premiers soins et à faire transporter mon enfant par les services de secours dans le centre spécialisé adapté, et m'engage à assurer le règlement,
- Déclare respecter le code du sport et le règlement intérieur, affichés dans les locaux et m'assurer que l'enfant prend connaissance de ses règles.
- Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et des différentes règles de sécurité.
- Déclare avoir été informé des garanties liées à la licence et des possibilités de garanties complémentaires.
- Certifie être apte médicalement à la pratique de la voile et s'engage à fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport. M'engage à déclarer tout traitement et contre-indications médicales.
- Atteste avoir pris connaissance des conditions générales de vente, des modalités et conséquences d'une éventuelle annulation.
- Certifie que les personnes inscrites ci-dessus sont capables de :
 - S'immerger et de nager 25 mètres (- de 16 ans).
 - Plonger et de nager 50 mètres (+ de 16 ans).

Je signale que mon enfant SE RENDRA ET REPARTIRA du club de voile, SEUL, et par ses propres moyens (à pieds ou à vélo...)

Fait à Le **Signature** (précédé de la mention « lu et approuvé »)

ATTESTATION (à remplir par les stagiaires majeurs)

Je soussigné (e)

- Inscrit au stage décrit au verso,
- Autorise, en cas d'urgence, ma conduite dans un établissement hospitalier où toute intervention chirurgicale pourra être pratiquée en cas de nécessité et m'engage à en assurer le règlement ;
- Atteste mon aptitude à plonger et nager au moins 50 mètres,
- Déclare prendre connaissance des articles A322-64 à 70 du code du sport et du règlement intérieur affichés dans le club, (qui me sont remis en main propre sur simple demande)
- Certifie être apte médicalement à la pratique de la voile et s'engage à fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport. M'engage à déclarer tout traitement et contre-indications médicales.
- Atteste avoir pris connaissance des conditions générales de vente, des modalités et conséquences d'une éventuelle annulation.
- Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la structure et des différentes règles de sécurité. (voir ci-dessous)
- Déclare avoir été informé des garanties liées à la licence et des possibilités de garanties complémentaires.

Fait à, le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvée »)

REGLEMENT INTERIEUR

Météo

Seul le Chef de Base est habilité à juger de l'opportunité de modifier le déroulement du stage en cas de météo défavorable. Aucun remboursement ne pourra être réclamé en cas de séances à terre pour cause de mauvaise météo.

Enseignement

Les stagiaires doivent se conformer aux consignes et /ou observations du moniteur. Les stagiaires ne doivent en aucun cas partir naviguer seul ou rentrer à terre sans l'accord du moniteur. Les stagiaires doivent respecter les règles de sécurité dictées par le moniteur en début de stage, à savoir :

- Respecter le périmètre de navigation,
- Ne jamais quitter son embarcation en cas de dessalage,
- Rejoindre son flotteur avant la voile, si celle-ci s'est détachée.

Le port des chaussures est obligatoire. L'attestation de natation faite par les parents est indispensable pour que l'enfant puisse effectuer le stage. En cas de non certification, un test anti panique sera pratiqué lors de la première séance.

Equipement

Le port de la brassière de sécurité, est obligatoire pour tous les stagiaires.

Matériel

Les adhérents et stagiaires s'engagent à respecter le matériel et les locaux mis à leur disposition. Les stagiaires devront ranger le matériel dont ils sont responsables. Toute détérioration de matériel doit être déclarée à leur moniteur. L'E.F.V. se réserve le droit de demander une indemnisation en cas de perte ou de casse de matériel due à une négligence caractérisée du stagiaire. L'accès à l'atelier et aux locaux technique est

interdit. Nous demandons aux usagers de ne pas amener d'objets de valeurs dans l'école de voile, celle-ci décline toute responsabilité en cas de disparition de ceux-ci.

Vie en collectivité

Les adhérents et stagiaires s'engagent à conserver une attitude correcte envers tout le personnel d'encadrement, les autres stagiaires, les usagers du centre nautique.

Responsabilité

Les enfants de moins de 12 ans ne sont pas autorisés à quitter l'E.F.V seuls, sauf s'ils sont munis d'une autorisation écrite des parents ou tuteurs légaux. L'E.F.V n'est pas responsable des vols pouvant survenir dans ses locaux. En cas d'accident survenu en dehors des séances, L'E.F.V. ne serait pas tenue pour responsable.

Droits à l'image

Les stagiaires et adhérents autorisent la diffusion de photos les représentant dans le cadre de l'activité nautique. *Le cas contraire, prévenir le club.*

ANNULATION – DESISTEMENT

Toute annulation ou désistement sera accepté au plus tard 7 jours avant le début du stage. Passé cette date, le CNLD conservera 20% du prix du stage ou vous proposera de reporter celui-ci à une autre date.

Une séance annulée sans justificatif ne peut faire l'objet d'aucun rattrapage, ou remboursement.

En cas de conditions météorologiques difficiles, la séance sera aménagée, ou fera l'objet d'une séance théorique à terre. **Aucun dédommagement ne peut être possible. L'absence de vent n'est pas une cause d'annulation.**